



FONDATION VARENNE

LE CONTENTIEUX DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE

Jean-Jacques MÈNURET

Préface
Pierre DELVOLVÉ

Presses Universitaires de la Faculté
de Droit de Clermont-Ferrand
UNIVERSITÉ D'AUVERGNE - L.G.D.J.
FONDATION VARENNE



LE CONTENTIEUX DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE

**Jean-Jacques
MENURET**

Docteur en Droit
de l'Université
Panthéon-Assas
(Paris-II)

Plus de deux cents ans après leur proclamation, les principes révolutionnaires de séparation des pouvoirs et des autorités administratives et judiciaires suscitent encore de nombreuses difficultés. Le contentieux du Conseil de la concurrence s'inscrit indiscutablement au sein de celles-ci. En raison des ambiguïtés qu'il manifeste, il est mal aisé de pénétrer ses deux aspects apparents et l'on peut avoir le sentiment qu'il est un contentieux entièrement original, qui trouve difficilement sa place au sein du système juridique français et du contentieux administratif.

Le premier aspect de ce contentieux objectif, devant le Conseil de la concurrence, fait apparaître un domaine incertain s'envisageant uniquement au regard du livre IV du Code de commerce (ex-ordonnance du 1^{er} décembre 1986) et une nature contrariée par l'exercice non juridictionnel d'une fonction contentieuse de police des pratiques anticoncurrentielles, par une autorité administrative indépendante. L'examen de la mise en œuvre de ce contentieux, des différentes phases procédurales suivies et des décisions rendues, confirme ces différentes influences et conduit à qualifier ce premier aspect de contentieux administratif de la répression mais non juridictionnel.

En outre, le contentieux contre le Conseil de la concurrence et les décisions qu'il rend, en plus de révéler des aspects inattendus touchant le domaine de la responsabilité de la puissance publique, déroge aux compétences normales du juge administratif et du juge judiciaire de droit commun. Les règles qui dictent la conduite du procès et de l'instance devant la Cour d'appel de Paris créent une procédure véritablement originale, inspirée à la fois des règles de la procédure administrative contentieuse et du droit judiciaire privé. Cependant, la nature administrative de la matière oblige le juge judiciaire à mettre en œuvre, dans son office, des pouvoirs de contrôle et de décision qui ne sont pas normalement les siens et à se comporter comme un juge administratif de plein contentieux. Cette analyse montre donc un second aspect du contentieux, judiciaire par la forme et administratif par la matière qui le compose, qui doit être qualifié de contentieux juridictionnel formellement judiciaire, mais matériellement administratif.

En conséquence, si le contentieux du Conseil de la concurrence est original, il trouve néanmoins sa place dans notre système juridique, puisque étant essentiellement administratif. Dès lors, cette conclusion atteste que toutes les questions qu'il soulève sont à envisager par rapport aux droit et contentieux administratifs. Les avancées et les évolutions de ces disciplines profitent au contentieux du Conseil de la concurrence et ce dernier participe à leur construction.

ISBN 2-912589-15-0



PRIX 40 euros TTC
ISBN 2-912589-15-0



FONDATION
VARENNE

